

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 72 (1927)
Heft: 7

Rubrik: Chroniques et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

Economies en détail et en gros. — Les inconvénients du régime de l'armée à forfait. — Moral, ressources matérielles, paniques. — A propos de comptes rendus d'exercices. — † Le colonel-commandant de corps Ed. Will.

Il est intéressant et instructif de jeter un coup d'œil sur la rubrique militaire de notre presse quotidienne. Elle fait voir les objets qui préoccupent le plus l'opinion publique. L'hiver passé, c'était le fusil-mitrailleur ; puis, dans quelques journaux, mais pas d'une façon très générale, des articles sommaires ont paru sur la nouvelle Instruction sur le service en campagne, sans y insister beaucoup d'ailleurs, l'œuvre n'ayant pas encore été répandue dans les milieux militaires et son détail n'étant connu que de quelques initiés.

Aujourd'hui, ce sont plutôt les objets militaires d'intérêt général qui sont abordés, et sans grande précision. Les Chambres fédérales ayant ajourné la discussion des rapports de gestion du Conseil fédéral qui figure habituellement à l'ordre du jour de la session de juin, ce ne sera qu'au mois de septembre prochain qu'on pourra de nouveau tâter le pouls de l'opinion parlementaire en ce qui concerne l'armée.

Pas n'est besoin d'être prophète pour prévoir les appels à l'économie. C'est du reste naturel, et tout le monde est d'accord en principe. La Société des officiers elle-même, plus particulièrement son Comité central, a offert au Département militaire de collaborer à ses recherches. Celui-ci n'y a vu aucun inconvénient, mais en principe toujours, et pour autant que son propre désir d'économie ne soit pas contrarié par l'obligation de contribuer aux frais de la Société des officiers.

Il est probable que les préoccupations du Comité central portent essentiellement sur le choix qu'il convient de faire dans le chapitre des économies, et c'est là, en effet, la grosse question, toujours pendante, au sujet de laquelle les opinions ont le droit de différer. Nous vivons actuellement sous le régime de l'armée à forfait. J'accorde au Département militaire fédéral un crédit maximum de 85 millions de francs, a dit le Parlement ; à lui de se tirer d'affaire avec cette somme.

Or, chaque jour, on s'aperçoit que ce n'est pas si simple que cela, qu'il s'agisse de petites ou de plus fortes dépenses, et que le Parlement ne pourra pas éternellement décliner ses responsabilités.

On s'est demandé, par exemple, si une économie ne pourrait pas être réalisée, dans le chapitre des détails, par la suppression du compte rendu des manœuvres de division envoyé aux officiers qui ont participé à ces manœuvres. Des travaux de ce genre ont été entrepris à la suite des exercices des 3^e et 2^e corps d'armée en 1925 et 1926. Les personnes qui pensent que nos treize jours de cours de répétition comportent un enseignement en eux-mêmes, et qu'une fois rentré chez lui l'officier n'a plus qu'à attendre les treize jours de l'année suivante pour accroître sa somme d'instruction, estimeraient cette économie normale. Celles qui se disent qu'après un cours de répétition un officier doit s'appliquer à digérer ses fautes pour n'y pas retomber et à méditer sur l'ensemble des enseignements qui se sont dégagés des exercices auxquels il a pris part, ces personnes là se diront que les comptes rendus sont utiles, qu'ils prolongent en quelque sorte l'instruction des cours de répétition, qu'ils retiennent l'attention mieux que la critique de clôture des exercices dont la documentation ne peut être que des observations hâtives, faites au jour le jour, sans contrôle toujours assuré; et elles concluront que l'économie n'est pas recommandable. « Personne n'a fait la guerre pendant des années, a écrit le général Rouquerol dans notre livraison de mai passé, sans avoir commis des erreurs dont le souvenir est une source de perpétuelles réflexions. » On peut étendre cette observation au domaine des exercices du temps de paix et l'on sera porté à penser que ce qui est de nature à stimuler ces « perpétuelles réflexions » est salutaire. Il en doit être ainsi plus particulièrement chez nous, afin que ne soit pas rompu le pont qui sert de passage d'un cours de répétition à ceux des années suivantes.

Dans le chapitre des grosses dépenses, l'instruction de la landwehr ne pourra pas ne pas revenir avant qu'il soit longtemps sur le tapis. Le Chef du Département militaire fédéral y a fait allusion dans une occasion récente. Pour réaliser une économie d'un million de francs, les Chambres fédérales ont supprimé toute instruction, voire l'organisation effective, de cette catégorie de l'armée, qui représente un quart de notre infanterie. Allons-nous voir se perpétuer pendant longtemps ce défaut de préparation à la guerre d'une partie de notre armée, et cette illégalité ?

Le Chef du Département militaire fédéral se tire d'affaire, théoriquement, en prononçant des discours qui exaltent l'influence du moral sur le champ de bataille. Ainsi fit-il dans une réunion des

officiers d'un régiment de la Suisse orientale. C'est fort bien dit ; c'est parler d'or ; et ce n'est pas nous qui contesteront l'influence du moral sur un champ de bataille. Mais il serait prudent quand même de ne pas séparer trop complètement le moral des considérations matérielles. Celles-ci jouent un très grand rôle dans la conservation du moral, et ce n'est pas faire œuvre de défaitiste que de ne pas croire à la longue conservation de ce moral dans une troupe d'infanterie, par exemple, que l'insuffisance de son artillerie ne protégerait pas du canon ennemi.

Qui en doutera n'a qu'à se renseigner par l'étude de la guerre européenne et relever les cas où les adversaires se sont trouvés très inégaux en artillerie. Ce ne sont pas des cas particuliers qu'il serait illogique de généraliser, mais une véritable loi générale et constante. Dans tous les actes du début de la guerre, la supériorité des calibres de leur artillerie a procuré aux Allemands leurs succès, cela sur tous les théâtres d'opérations et quel que fût leur adversaire, fortifications belges, troupes françaises, Russes en Prusse orientale, et plus tard Serbes de 1915. Dans tous ces cas, les reculs de l'infanterie ont été provoqués essentiellement par l'inégalité des artilleries, et non seulement quels qu'aient été les adversaires, mais quels que fussent les terrains.

Dans les exercices du temps de paix, on se facilite la tâche beaucoup trop. Le moral peut être atteint, plus ou moins, par le temps qu'il fait, par la fatigue de marches trop prolongées et d'un programme d'exercices mal dosé, ou par des ravitaillements en vivres qui laissent à désirer. Mais le grand facteur des démoralisations, le danger, est absent, et sa conséquence, l'émotion. C'est lui qui, entre autres, est l'agent de ces paniques, beaucoup plus fréquentes que ne le montrent les récits héroïques de la guerre, et auxquelles succombent les troupes les plus solides, parfois à l'heure de leur victoire.

Voici un cas que l'on peut détacher de cent autres, mais particulièrement caractéristique.

C'était à la fin de la bataille de Tannenberg, qui fut beaucoup plus mouvementée que ne le font les légendes populaires, ce côté volontiers absurde de l'histoire des guerres. La victoire n'en était pas moins acquise, très nettement, partout ; le centre russe était encerclé, et les prisonniers affluaient aux mains des Allemands.

Le général v. Hindenbourg avait résolu de se rendre à son aile gauche où avaient combattu ses XVII^e corps d'armée et I^{er} de réserve, afin de féliciter les troupes de leur part dans le glorieux succès. Tout à coup, lui et les officiers de son état-major qui l'accompa-

gnaient se trouvèrent pris dans un inextricable fouillis de voitures, de caissons, de camions, et dans un flot de soldats débandés, fuyants, hagards, en criant : les Russes ! les Russes ! Impossible de passer. Tous les efforts furent vains. L'état-major dut se ranger pour laisser passer le désordre en fuite, et il fut impossible d'atteindre sa destination. Il ne put que rentrer au quartier-général.

La cause ? Des colonnes de prisonniers russes avaient traversé les lignes, escortées de soldats allemands baïonnettes au canon. Les Russes ! les Russes ! avaient crié des groupes effrayés, et la panique s'était déchaînée.

Des discours de réunions ou de banquets militaires exaltant le moral de troupes qui défendent patriotiquement leur pays ne doivent pas être pris à la lettre. Le moral est le facteur essentiel d'une résistance, mais il est grandement dépendant des moyens matériels de cette résistance. On fera peu de cas de la flèche de Tell ou des piques de Morat en face d'obus de 20 kilos tirés de 10 km. de distance et de bombes de 50 kilos qui, du ciel, vous tombent sur la tête.

* * *

Je voudrais revenir sur la question des comptes rendus et commentaires de nos manœuvres, pour en faire ressortir un côté spécial. On n'a parlé que des comptes rendus d'exercices de division, mais d'autres exercices, de moindre envergure, qui prêtent tout autant néanmoins à des remarques dont l'instruction des officiers tirerait un bénéfice restent ignorés d'eux. Ici il est vrai, peut intervenir la presse militaire, mais dépendante de la complaisance et du dévouement d'officiers qui veulent bien la seconder et se livrer à un travail dont le temps est pris sur leurs occupations professionnelles. C'est ce qu'a pu faire, grâce à eux, la *Rev. mil. suisse* en ce qui concerne partie des exercices de brigade de 1926. Ses lecteurs apprécieront que nous adressions en leur nom à nos camarades obligeants les remerciements qu'ils méritent.

Ceci nous conduit, une fois de plus, à regretter que les bureaux de l'administration militaire se montrent si rarement disposés à se servir de la presse militaire en faveur des connaissances du corps des officiers. Les exercices donnent lieu à des rapports des chefs qui vont s'entasser dans les cartons du Département sans que plus personne en tire un profit d'aucune sorte. Jadis, les rapports de gestion en présentaient un résumé qui valait toujours mieux que rien. L'ère des économies a supprimé ce résumé.

On peut étendre la remarque. Le Département envoie chaque année deux ou trois officiers en stage à l'étranger. Ils apprennent là, de

première main, des expériences de la guerre. Au retour, ils adressent un rapport au Département militaire, mais ce rapport va s'enfouir dans quelque carton d'où il ne ressortira pas. Une ou deux conférences dans une ou deux sociétés d'officiers, ce sera le seul rendement un tant soit peu généralisé du crédit dépensé pour le stagiaire. Et nous, qui n'avons pas l'expérience de la guerre, nous sommes privés d'une occasion d'en connaître quelques bribes.

La *Rev. mil. suisse* s'est adressée parfois à des officiers de retour de l'étranger pour obtenir d'eux une étude qui pût être utile aux officiers qui la lisent. Lettres inutiles. Je dois demander l'autorisation du Département militaire est la réponse. Après quoi, l'affaire en reste là. Ce serait pourtant aussi une œuvre profitable à la défense que de développer dans la mesure du possible le rendement d'instruction à tirer des crédits dont le Département dispose. Et une discipline qui doit aller jusqu'à seconder les erreurs de l'administration nous paraît une discipline néfaste.

* * *

Un officier vient de décéder qui a joué un rôle en vue dans notre armée, le colonel-commandant de corps Ed. Will, à Berne. Né en 1854, incorporé dans l'infanterie où il obtint ses premiers grades, il franchit très rapidement les degrés de la hiérarchie ; il n'avait que 39 ans lorsqu'il fut promu colonel et commandant de brigade. Il commanda ensuite la 3^e division, puis le 2^e corps d'armée et exerça un commandement passager de secteur pendant la guerre. Avant celle-ci, en 1907, il commanda ce que l'on appelait alors une « division de manœuvre » opposée au 1^{er} corps d'armée. Très renforcée pour permettre l'expérience des grandes unités au combat, cette division avait été portée à l'effectif d'un petit corps d'armée, ce qui n'avait pas été le cas des « divisions de manœuvre » des années précédentes.

A la fin de la guerre, le colonel Will avait demandé et obtenu sa mise à disposition.,

CHRONIQUE FRANÇAISE

(*De notre correspondant particulier.*)

Chiens de guerre. — Centres de mobilisation.

Je passais dernièrement à portée des Tuilleries où, sur la terrasse du bord de l'eau, se tenait l'intéressante exposition canine, et cela me faisait penser que le chien avait, lui aussi, droit de cité dans l'armée française.

Un droit de cité qui remonte aux temps les plus reculés. Si l'on en croit Orose, Appien, Strabon et, d'après eux, M. Camille Julian, l'érudit historien moderne de la Gaule, les chefs gaulois, avant la conquête romaine, se faisaient accompagner sur le champ de bataille par leurs meutes de chiens, bêtes formidables, notamment des dogues importés d'Angleterre, dressés à la chasse à l'homme.

Après qu'au début de 121 avant notre ère le consul romain Domitius eut battu les Allobroges au delà de la Durance, au passage de la Sorgue, les Arvernes, sous la conduite de Bituit, descendirent des Cévennes. Domitius avait été rejoint par le consul Fabius. Les Romains disposaient alors en Gaule de 30 000 hommes, le meilleur de leurs forces militaires, qu'on se hâta de rassembler. Bituit amenaît avec lui 200 000 hommes, foule énorme de combattants débouchant des routes de la montagne, et les meutes de ses chiens. Quand bêtes et gens se présentèrent sur les bords du Rhône (à l'embouchure de l'Isère ? à Tain ? à Pont-St-Esprit ?) et qu'ils eurent passé sur la rive gauche, Bituit vit les quelque mille hommes réunis qui formaient les légions, « et qu'il compara cette misère aux flots humains qui roulaient autour de son char d'argent, il eut une pensée d'orgueil et de confiance, et il déclara qu'il y avait à peine là de quoi nourrir ses chiens ». La bataille fut longue et disputée. Mais enfin Fabius l'emporta. L'Empire arverne disloqué, le sort du monde gaulois dépendait désormais de la volonté romaine.

Cet événement de notre histoire pourrait être aujourd'hui invoqué non sans à propos en faveur des petites armées de métier s'opposant victorieusement à la foule alourdie et moins apte des levées en masse de soldats-citoyens. Mais je ne l'ai rappelé ici que parce qu'il est le dernier, que je sache, auquel des meutes de chiens aient pris part en qualité de troupe combattante. C'était un usage courant dans l'antiquité d'utiliser la force animale : n'oubliions pas les éléphants d'Annibal et je ne parle pas du cheval déjà utilisé dans toutes les armées du monde.

Aujourd'hui le chien est de nouveau employé à la guerre, non pas à titre de féroce combattant, mais pour aider dans l'observation, la garde et les transmissions. A ce dernier point de vue, l'expérience de la Grande guerre a prouvé qu'aux armées le chien était susceptible de rendre de bons services, surtout en assurant l'échange de messages écrits entre deux points déterminés.

C'est donc du dressage et de l'utilisation dans notre armée des chiens de transmission que je vous entretiendrai d'abord dans cette lettre en me servant du *Manuel officiel* établi chez nous à cet effet.

On fait appel à la mémoire prodigieuse du chien qui lui permet de retrouver sans hésitation un chemin qu'il n'a suivi qu'une seule fois, à son sens olfactif très développé qui lui permet de suivre sur tout son développement une piste déterminée, enfin à son aptitude à la course et à sa faible visibilité. Des chiens dressés dans cette voie avec goût et persévérance et desquels on n'attendra que les services qu'ils peuvent rendre, sont susceptibles de devenir des auxiliaires précieux réalisant une économie d'hommes et un gain de temps.

Le choix et l'entretien de l'animal sont choses essentielles. On ne peut donner à ce sujet que des indications générales, le choix dépendant naturellement de l'usage auquel on destine le chien et son dressage devant être évidemment influencé par ses dispositions particulières. En principe, on n'admet dans un chenil de corps de troupe, que des chiens adultes, âgés de un à deux ans ; on les garde jusque vers 7 à 8 ans. Des chiens de préférence aux chiennes et des chiens de race pure, présentant autant que possible le type complet de leur race.

Un chien de transmission doit être rustique, robuste et résistant : donc à poil serré et dur, à bon sous-poil protecteur, de taille comprise entre 40 et 70 cm. (au garrot), de robe à teinte neutre ; bien portant, sans tares ni maladies. Les ratiers et chiens purement de chasse ne conviennent en aucun cas ; par contre, on choisira parmi les chiens de berger et de bouvier et les bâtards de ces races, en particulier les croisements de berger et de braque ou d'épagneul. Je signale le chien de berger d'Alsace, vigoureux et dont la robe, qui varie du jaune clair au noir foncé, s'allie généralement au terrain. Quant aux chiens de montagne de forte taille, malgré leur vigueur peu commune et leurs aptitudes remarquables, ils conviennent surtout à la guerre en pays de montagne, car ils supportent en général assez difficilement les chaleurs et ne paraissent pas, de ce fait, aptes à un service actif en rase campagne.

Je n'insiste pas sur l'hygiène du chien ; elle comporte la propreté rigoureuse du chenil dans lequel l'animal ne doit jamais être attaché sous peine de favoriser l'engourdissement de ses muscles ; il est même conseillé d'enlever le collier une fois le chien dans sa stalle, de manière à prévenir autant que possible l'usure des poils du cou. Ne laisser approcher du chenil que le personnel chargé du dressage et de l'utilisation, de façon à ce que les chiens ne se familiarisent qu'avec ceux qui doivent remplir le rôle de dresseur et d'aide-dresseur.

Aucune nourriture d'aucune sorte ne doit être donnée au chien

hors de la présence du personnel préposé à son entretien. On habituera d'autant mieux le chien à ne rien recevoir à manger de personne qu'on l'aura mieux exercé à n'user des aliments qui peuvent se trouver à sa portée que sur l'ordre de son dresseur ; le cas échéant on associera à la chose défendue une impression désagréable (jet d'un verre plein d'eau, prise de tabac, piège à moineau).

Pansage quotidien, de préférence après le travail ou la sortie du matin, ablutions et lavages périodiques complètent les soins à donner pour que l'animal soit constamment en forme.

Comme équipement, chaque chien possède en principe : un collier sur lequel sont gravés le numéro du corps et, le cas échéant, le nom de l'animal et son numéro matricule ; — deux laisses en cuir de 1 m. 50 de long portant à leurs extrémités des mousquetons qui permettent de les attacher au collier du chien ou au ceinturon de l'homme ; elles sont destinées au dresseur et à l'aide-dresseur et servent au dressage ; — une chaîne d'attache ; — une muselière destinée aux sorties et aux séances de dressage ; — un tube porte-message mesurant environ 10 centimètres de long et 3 cm. de diamètre et muni d'une courroie pouvant servir de collier quand le chien travaille sans son collier d'identité ; — enfin, un livret matricule.

Je passe également sur le dressage pour lequel il ne peut pas y avoir de méthode uniforme et dont le premier point à obtenir consiste à faire adopter au chien deux maîtres, le dresseur et l'aide-dresseur, et à l'habituer à n'obéir qu'à ces deux maîtres. En moins de trois mois et plus habituellement en six à huit semaines, la progression du dressage est enseignée : assouplissement, marche à la laisse, rappel, s'asseoir, se coucher, se lever, dressage de spécialisation, va-et-vient du chien, pistage, exercices combinés en constituent les principaux éléments. Le dressage achevé, il importe de le maintenir et de le perfectionner par un entraînement approprié.

Enfin, le chien dressé, comment envisage-t-on son utilisation militaire ?

Remplacer le coureur par le chien, au demeurant plus rapide et moins vulnérable que l'homme, permettrait souvent en campagne d'épargner les fatigues et des vies humaines en obtenant de bonnes et rapides transmissions. Il suffit d'associer à l'intelligence et aux sens du chien, par l'intermédiaire du dresseur et de l'aide-dresseur, les divers postes ou sections de commandement, centres et relais de transmissions, observatoires, etc., qu'il s'agit de relier deux à deux.

Le fait que la méthode de dressage envisage normalement les relations bilatérales n'exclut nullement le cas le plus simple d'une

transmission dans un sens unique qui n'est qu'un cas particulier de la transmission dans les deux sens correspondant au travail avec le seul dresseur.

Il faut bien comprendre que les fonctions de dresseur et d'aide-dresseur ne sont pas, en campagne, nécessairement remplies par des hommes ou gradés spécialisés uniquement dans l'utilisation du chien, mais au contraire confiées de préférence à des gradés ou agents de transmissions qui utiliseront et maintiendront d'autant mieux le dressage et l'entraînement des chiens qui leur sont confiés qu'ils auront à assurer personnellement ces transmissions en cas de manquement des chiens.

D'une façon générale, le chien de transmission est utilisé aux endroits où la transmission par d'autres moyens n'est pas avantageuse ou est rendue incertaine par l'effet du feu ennemi : là où les communications par fil de l'infanterie sont détruites, en rase campagne quand cela ne vaut pas la peine d'établir des communications par fil, etc.

Au combat, ou en secteur actif, si la transmission entre les échelons section et compagnie peut à la rigueur être assurée par le chien, en fait, l'emploi de celui-ci est susceptible d'un meilleur rendement entre les échelons, compagnie et bataillon, ou mieux encore entre bataillon et régiment, ou encore pour les transmissions intérieures des compagnies de mitrailleuses, des groupes d'artillerie et les transmissions latérales entre bataillons voisins.

Eviter en tout temps que la piste sur laquelle un chien travaille se confonde avec une chaîne de coureurs ou l'une des grandes voies de montée ou de descente des secteurs.

Le rendement est très variable. La vitesse moyenne d'un bon chien de transmission est de un kilomètre en 2 ou 3 minutes. La profondeur moyenne est de 2 km., mais le chien de transmission doit pouvoir, le cas échéant, assurer les relations entre deux points distants de 5 km.

Le chien est moins sensible que l'homme aux gaz toxiques. On veillera néanmoins à le protéger le mieux possible jusqu'au moment où on aura besoin de ses services. Son odorat lui permet d'ailleurs de déceler certains gaz.

En stationnement prolongé, on peut être amené à demander au chien de transmission d'assurer les relations entre deux cantonnements ou deux bivouacs assez éloignés, le travail du chien étant alors associé dans sa mémoire à l'idée des repas et du repos pris dans l'un ou l'autre de ces points. On profitera enfin du séjour des unités dans les camps d'instruction pour faire participer les chiens de transmission

à des épreuves chronométrées qui seront le couronnement de l'instruction.

* * *

La discussion s'est poursuivie longue et serrée à la tribune de la Chambre des députés en ce qui concerne le projet de loi sur l'organisation générale de l'armée. Avant même de songer à vous exposer l'ensemble de cette organisation qui reste soumis à des changements du fait de l'intervention du Sénat, on peut dès maintenant se faire une idée de l'un des rouages originaux créés dans notre armée ; je veux dire le *centre de mobilisation*. Celui-ci fonctionne dès à présent. Les premiers centres ont été installés de façon effective depuis le 1^{er} février dernier au nombre de 27 portions principales avec 35 annexes. L'expérience semble avoir donné satisfaction puisqu'on l'a étendue ce mois-ci. Le moment est donc venu de dire en quoi consiste cet organe nouveau.

On sait que jusqu'à présent, par suite de la liaison intime existant entre les troupes et le territoire — grand principe d'ordre primaire instauré par nos lois militaires de 1872-75, — chaque unité était chargée de sa propre mobilisation, ainsi que de la mobilisation de toutes les unités de formation nouvelle lui étant rattachées sur son territoire. C'est ainsi qu'on a vu des régiments d'infanterie donner naissance à trois, quatre ou 5 régiments au cours de la guerre ; les régiments d'artillerie et ceux du génie devenaient de véritables mères cigognes, au point que, dans nos unités aujourd'hui très réduites en personnel, toute l'activité était distraite de l'instruction par les nécessités de la mobilisation.

La réduction des effectifs d'une part et, d'autre part, l'impossibilité de maintenir une égale répartition territoriale des troupes dans la métropole ont imposé l'obligation de confier à un organisme spécialisé dans cette tâche toutes les attributions de mobilisation jadis incomptant aux corps de troupe.

Préparer et exécuter la mobilisation de chacun des corps actifs rattachés au centre, ainsi que celle des unités de formation figurant au tableau d'emploi du centre mobilisateur, telle est la mission de ces organismes. Ceux qui mettent sur pied des unités dans plusieurs lieux de mobilisation ont une *portion principale* installée dans la place où se constitue la majeure partie des unités mobilisées et une *annexe* dans chaque lieu de mobilisation secondaire.

Le commandement d'un centre mobilisateur est complètement séparé de celui des corps de troupe du temps de paix dont il assure la mobilisation. Il prend sous sa responsabilité toutes les mesures néces-

saires à la mise sur pied des unités constituées à la mobilisation ; il administre le personnel des réserves, veille à la constitution et assure la gestion du matériel de mobilisation.

Les centres de mobilisation sont placés sous les ordres du commandement territorial, commandants de groupes de subdivisions et généraux commandant les régions. Toutefois, le commandant d'un corps actif conserve un droit de regard sur la préparation de la mobilisation de son unité.

Les effectifs des centres de mobilisation — personnel militaire et personnel civil d'*agents militaires*, un corps nouveau à statut spécial — fixés par la circulaire ministérielle de base du 6 janvier 1927 ont été modifiés par circulaire du 13 mai suivant, qui crée en outre un plus grand nombre de types de centres pour les unités de chars de combat et d'aéronautique.

A titre d'indication, je donne ci-après, en gros, les effectifs de quelques-uns de ces types.

Un centre principal de mobilisation d'infanterie ou d'infanterie coloniale compte, en personnel militaire, 3 officiers, 4 sous-officiers, 5 soldats, soit 12 personnes ; en personnel civil, 2 agents principaux, 8 agents, 14 sous-agents, soit 24 personnes. — Un centre principal de mobilisation de cavalerie a 5 militaires, 15 civils. — Les centres principaux de mobilisation d'artillerie sont de trois types selon qu'ils s'appliquent à l'artillerie divisionnaire, l'artillerie lourde hippomobile, l'artillerie à tracteurs, l'artillerie de défense contre aéronefs (type N° 1), ou à l'artillerie portée, l'artillerie de montagne, l'artillerie à pied (type N° 2), ou enfin à l'artillerie de division de cavalerie (type N° 3) ; chacun de ces types comporte respectivement 6, 6 ou 5 militaires et 17, — 15 ou 12 civils. Il y a deux types de centres principaux de mobilisation du génie avec 7 ou 6 militaires, 20 ou 12 civils.

On le voit, ces organes sont sensiblement différents selon la nature des troupes auxquelles ils s'appliquent. Il n'y a pas de raison pour que leur rendement soit inférieur à celui du système précédent. Le corps de troupe lui-même mobilisateur s'intéressait particulièrement à sa propre mobilisation ; il pouvait être moins attentif à celle des autres unités ; désormais, avec un centre mobilisateur distinct, cet écueil n'est plus à redouter.

Reste à savoir ce que donnera l'institution des agents militaires. Bien que recrutés autant que possible parmi d'anciens militaires, il est à craindre que leur caractère civil qui leur donne tous les droits civils et politiques, et entre autres celui de se syndiquer, ne crée

des frictions dans l'intérieur de chaque centre entre les deux catégories de personnel employé. La discipline pourra s'en ressentir et bien d'autres dangers seront à redouter : pensons à « l'œil de Moscou ». Toute la valeur pratique de l'institution nouvelle dépend de cette inconnue.



INFORMATIONS

Le Lt.-Colonel Genoud, Cdt. le R. I. Lw. 41. — Robuste comme un chêne, n'ayant jamais donné une inquiétude quelconque pour sa santé, le Lt-colonel Genoud est mort subitement dans sa famille le 8 juillet, à l'âge de 48 ans. Il ne laisse pas seulement derrière lui une veuve et huit enfants, dont la douleur est déchirante, mais son brusque départ a mis en deuil toute une contrée. La foule qui se pressait à ses obsèques, l'impressionnante tristesse qui étreignait tous les cœurs disent éloquemment ce qu'était le citoyen ; on sait moins ce que fut le soldat.

Genoud était sans ambition militaire ; il accepta ses grades les uns après les autres, comme il est devenu soldat, pour ne pas se soustraire, si peu que ce fût, à l'obligation de servir, qu'il considérait comme un devoir de conscience, donnant ainsi à ses concitoyens un bel exemple de patriotisme éclairé.

L'immense bonté de son cœur lui rendit parfois pénible l'exercice du commandement. La répression — inévitable malgré tout — le bouleversait. La guerre lui aurait fait horreur, mais il l'aurait acceptée sans une seule hésitation, tant était clair à ce sujet sa manière de voir et sa conviction de chrétien bien établie. Je me souviens encore de son émotion lors de notre entrée à Berne en novembre 1918 : « Et dire, me confiait-il les larmes aux yeux, que l'on nous demandera peut-être de tirer sur cette foule égarée ! » Et comme je lui répondais : « Nous tirerons, s'il le faut », il se recueillit une seconde, et répéta, avec la gravité d'un homme qui jure : « Nous tirerons ».

Car Genoud avait, dominant de très haut les répulsions de son instinct, le flambeau de sa conscience qui toujours lui montrait le droit chemin. Quelle leçon que l'exemple de ce juste pour ces pharisiens et ces pacifistes qui prétendent édifier une humanité meilleure sur la transgression d'un devoir sacré ! C'est peut-être comme soldat que le Lt-colonel Genoud a le mieux donné la pleine mesure de son esprit de sacrifice et de son désintéressement. S'est-il jamais plaint,